

OBJET : PARTICIPATION AU FONDS « REGION UNIE »

Le Président de la Communauté de Communes du Genevois (CCG), Monsieur Pierre-Jean CRASTES, désigné par délibération n° 40 / 2014 du 14 Avril 2014,

VU l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, et notamment son article 1er,

VU l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 visant à adapter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'Etat d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19, et notamment son article 7,

VU l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la création du Fonds « Région Unie » par la Région Auvergne Rhône-Alpes en vue de soutenir les entreprises en difficulté dans le cadre de la crise actuelle,

Après avis favorable des membres du bureau communautaire,

DECIDE

1. De participer financièrement au Fonds « Région Unie » de la Région Auvergne Rhône-Alpes selon les modalités suivantes :
 - a. la participation de la Communauté de Communes du Genevois à l'aide n°1 du dispositif régional (« Tourisme/Hôtellerie/Restauration » : subventions aux acteurs du Tourisme, de l'Hôtellerie et de la Restauration, entreprises et associations) est fixée à 2 euros par habitant, soit 92 330 €.
 - b. la participation de la Communauté de Communes du Genevois à l'aide n°2 du dispositif régional (« Microentreprises & Associations » : avances remboursables au bénéfice des microentreprises, associations employeuses et coopératives) est fixé à 2 euros par habitant, soit 92 330 €.
2. De signer les conventions s'y rapportant.

Archamps, le 25 juin 2020
Le Président, Pierre-Jean Crastes

Le Président certifie le caractère exécutoire
de cette décision télétransmise en Préfecture
le 26/06/2020
et publiée le 26/06/2020



La Directrice Générale des Services
Marie-Hélène DUBOIS